

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

---

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL278

présenté par

M. Gillet et les membres du groupe Rassemblement National

-----

### ARTICLE 9

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« trois »

le mot :

« deux »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent article vise à favoriser l'éloignement des étrangers constituant une menace pour l'ordre public.

Il est ainsi proposé de réduire le seuil minimal de la condamnation définitive prévue à l'article L.631-2 du CESEDA pour que l'étranger puisse faire l'objet d'une décision d'expulsion.